

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 09 AVRIL 2025
COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Travaux : compte rendu des travaux réalisés
- Finances : études des devis
- Compte de gestion de l'exercice 2024
- Compte administratif de l'exercice 2024
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2025
- Budget primitif 2025
- Finances : fongibilité des crédits au 1er janvier 2025 (M57)
- Tarifs communaux 2025
- Sortie annuelle des jeunes : choix du parc, participation financière
- Emplois saisonniers : création de 2 postes non permanents pour la période estivale 2025
- Salle des fêtes : demandes de prêts, remboursement
- Questions diverses

Le mercredi 9 avril 2025, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 21 mars 2025, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Claudine ABHERVE, Mme Nathalie ANDREU, Mme Sylvie DE ROA, M. Daniel GUILLY, M. Patrick JOYEUX, M. Pascal LENOIR, Mme Catherine MARIE, Mme Valérie MONOT, M. Jean-Luc MARTIN et M. Roland PETIT.

Mme Jacqueline FOUQUET et M. Didier LE BARS sont absents et ont respectivement donnés pouvoir à Mme Catherine MARIE et M. Jean-Noël MARIE.
Mme Murielle LEROY est absente.

La séance débute à 19h40.

M. Le Maire propose de compléter l'ordre du jour avec un point supplémentaire « DON DE ASSOGYM ». Les membres du conseil approuvent l'ajout de ce point à l'unanimité.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

Eaux de Ruffin : Mme Catherine MARIE présente le vote du budget.

CCPEIDF Commission mobilité :

Mme Catherine MARIE et Mme Sylvie DE ROA ont assisté à une réunion de présentation du schéma directeur des mobilités douces (marche, vélo...). Plusieurs scénarios ont été évoqués. Le montant pour Coulombs s'élèverait à 971.000€. Les projections financières faites ne sont pas raisonnables.

Transport à la demande (TAD) :

Le service est saturé.
20% du trafic correspond à des trajets scolaires.

CCAS : Mme Catherine MARIE

Le voyage des seniors aura lieu le 12 juin prochain pour visiter la ville d'Honfleur et ses environs.

Mutuelle communale :

Les communes de Coulombs, Nogent-le-Roi et Lormaye ont décidé de proposer une « mutuelle communale » aux habitants des 3 communes.

Après avoir sollicité tous les organismes compétents en la matière situés à Coulombs, Nogent-le-Roi et Lormaye, les communes ont reçu trois propositions : AXA, le Crédit Agricole et la Mutuelle MUTAMI.

Un courrier d'information sera distribué à tous les habitants ainsi qu'un questionnaire pour connaître les besoins et attentes de chacun. Il devra être retourné avant fin mai dans les mairies respectives.

Des réunions publiques seront ensuite organisées en septembre.

Les réductions des cotisations avoisineraient 20%.

Création d'un groupe de réflexion :

L'objectif serait de réunir seniors et habitants de Coulombs de tout âge, un mardi après-midi sur deux, dans la salle des associations située 39 grande rue pour y proposer des activités.

Le comité de pilotage s'est déjà réuni 2 fois, 4 groupes de travail ont été mis en place : l'intendance, la communication, l'écriture du projet et les idées « à faire ».

Le démarrage des activités est prévu en septembre.

SEBEV (anciennement SB4VR) : M. Jean-Luc MARTIN

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril, le Conseil Syndical se tiendra à une date ultérieure.

SIRP : M. Roland PETIT présente le vote du budget.

Les participations communales sont identiques à celle de 2024.

Des travaux d'entretien et de peinture sont prévus cette année.

Déviation de Nogent-le-Roi :

M. Le Maire informe que les travaux redémarrent le 21 avril 2025.

DON DE ASSOGYM

L'association ASSOGYM a fait un don à la commune de Coulombs d'un montant de 10 000 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2242-1, considérant que ce don contribuera à la participation aux frais de maintenance de la salle des fêtes. Les membres du conseil acceptent à la majorité ce don et expriment leur profonde gratitude.

Mme Nathalie ANDREU s'abstient.

TRAVAUX : COMPTE RENDU DES TRAVAUX REALISES

M. Pascal LENOIR présente les différents travaux et projets réalisés :

- Elagage : cimetière
- Taille d'arbres : lotissement les Marques Bouteilles
- Travaux de réfection au sein d'un logement communal
- Acquisition d'une remorque pour transporter le nouveau tracteur tondeuse
- Numérotation des columbariums et pose de signalétique sur les poubelles du cimetière
- Acquisition d'un compresseur
- Réparation de la barrière située rue de Sully
- Réfection des marches d'un escalier
- Portail du cimetière en cours de rénovation

FINANCES : ETUDES DES DEVIS

M. Pascal LENOIR présente les devis suivants :

Déplacement du passage piéton avenue de l'abbaye : après réflexion, les membres du conseil reportent cette décision à cause du montant prévisionnel.

Système de désenfumage de la salle des fêtes : l'entreprise SCHUBB a fait parvenir 2 devis et les membres du conseil souhaitent conserver le même système de désenfumage.

Le montant du devis s'élève à 3 559.79 euros TTC.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du devis.

Permis remorque : suite à l'acquisition d'une remorque pour le transport de matériel, les agents doivent être en possession d'un permis dédié.

2 devis sont parvenus en Mairie et le moins disant s'élève à 2 683 euros TTC de la société COUTURIER.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant du devis de la société COUTURIER.

Poteaux à incendie : 3 poteaux à incendie doivent être changés.

Le premier est situé près de la Fabrique de Meubles, rue de Chandelles, le second au 20 rue de Villiers et le dernier rue de Chandelette.

Le montant des travaux s'élève à 12 552 euros TTC.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant des travaux.

Eco-pâturage

La ferme des Puits assure cette prestation et réalise des visites régulières sur la parcelle située rue des Remparts. Les élus sont satisfaits de cette prestation.

Le devis annuel s'élève à 1.704,30€ HT par an soit 2.045,16 euros TTC avec une facturation trimestrielle de 511,29 euros TTC.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le renouvellement pour une durée de 1 an de la convention d'éco pâturage et la nouvelle proposition financière.

Illuminations de Noël :

Le contrat de location est arrivé à son terme. Mme Claudine ABHERVE a pris contact avec l'entreprise DECOLUM pour un nouveau devis de location pour 10 nouveaux motifs.

La location du matériel avec option d'achat est sur 3 ans (2025, 2026, 2027) pour un coût total de 3 555.33 euros.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la nouvelle proposition de location de matériel.

LED Programme de rénovation énergétique de l'éclairage public :

Territoire Energie propose un projet de rénovation énergétique de l'éclairage public pour supprimer les dernières ampoules à mercure.

Cette rénovation va permettre de diminuer : le coût de la consommation et les frais d'entretien.

Le financement est réparti sur 3 ans et subventionné à hauteur de 40% par le syndicat.

2025 : 34 020 euros / Participation de Territoire Energie de 40% reste à charge pour la commune estimé à 20 412 euros.

2026 : 37 500 euros / Participation de Territoire Energie de 40% reste à charge pour la commune estimé à 22 500 euros.

2027 : 34 400 euros / Participation de Territoire Energie de 40% reste à charge pour la commune estimé à 20 640 euros.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le programme de rénovation énergétique et le plan de financement.

RD 116 – Travaux : passage d'une caméra dans les canalisations d'eaux pluviales :
Le RD116 de Chandelles est en cours de réfection et lors de la dernière réunion avec M. DESVEAUX, les élus ont souhaité vérifier l'état du réseau d'eaux pluviales avant de poursuivre les travaux. Il consiste au passage d'une caméra dans les 2 traversées de la route.

A ce jour 1 seul devis est parvenu en Mairie, c'est celui de l'entreprise Assainissement André Bertrand SA d'un montant de 4 854 euros TTC.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant du devis transmis.

Chemin de la Grimpette :

Lors du précédent conseil, les élus ont voté la création d'un point lumineux chemin de la grimpette. Le montant de la proposition financière reçue s'élève à 1300 euros, 70% sont pris en charge par Territoire Energie et le reste à charge pour la commune est de 390 euros.

M. Pascal LENOIR relance les élus pour étudier les projets suivants :

Réfection du pont de fer : après réflexion, le pont pourrait s'intégrer dans le projet de la future voie verte.

Cour située 39 grande rue : étude d'un projet d'aménagement.

Réfrigérateur de la salle des fêtes : penser à son remplacement.

Portail situé 39 grande rue : pour sécuriser les activités de la Médiathèque avec un jeune public, peut-on envisager de fermer 2 matinées par semaine le portail ?

Préfabriqué : M. Pascal LENOIR propose la réhabilitation de la « porcherie » pour permettre au comité des fêtes de stocker son matériel. M. Le Maire propose d'organiser un rendez-vous avec la Présidente du comité des Fêtes.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Le Maire présente et soumet aux membres du conseil municipal le compte de gestion 2024.

En investissement :

Le compte de gestion 2024 présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor illustre un résultat de l'exercice 2024 déficitaire de 97 309,01€.

Compte-tenu des reports de l'année N-1, du solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la clôture de 2024 présente un déficit de 102 935,49€.

En fonctionnement :

Le Compte de gestion 2024, présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor, démontre un résultat de l'exercice 2024 excédentaire de 220 044,97€.

Compte tenu des reports de l'année N-1, de la part affectée à l'investissement, le résultat de clôture de 2024 présente un excédent de 654 003,74€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2024.

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

M. Le Maire se retire,

Mme Catherine MARIE présente le compte administratif 2024 :

- En section d'investissement un montant de 102 935,49€ correspondant au résultat budgétaire déficitaire du Compte Administratif de l'exercice 2024.

- En section de fonctionnement, un montant de 654 003,74€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du Compte Administratif de l'exercice 2024.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le compte administratif 2024.

FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

M. Le Maire revient et propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de 654 003,74€.

En investissement :

A la ligne 1068 du Budget Primitif 2025, la somme de 654 003,74€.

A la ligne 001 du Budget primitif 2025, correspondant au déficit reporté la somme de 102 935,48€.

En fonctionnement :

A la ligne 002 du Budget Primitif 2025 : néant

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'affectation des résultats 2024.

TAUX D'IMPOSITION 2025

Le taux de référence concernant le foncier bâti inclut la redescende de la part départementale de foncier bâti.

Taxe foncier bâti 2024 (TFB) : 37,95%

Taxe foncière non bâti 2024 (TFNB) : 25,86%

Taxe habitation 2024 (TFNB) : 9,69%

Les membres du conseil votent à l'unanimité les taux d'imposition 2025.

C'est la 18ième année consécutive sans augmentation de la fiscalité communale.

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget présenté par M. Le Maire s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses et recettes s'élève à 828 415,81€.

En section d'investissement :

Le montant des dépenses et des recettes s'élève à 1 076 205,01€

Les membres du conseil votent à l'unanimité le budget primitif de 2025.

NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE 57 : **APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS** **AU 1^{ER} JANVIER 2025**

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022-02-05 du conseil municipal en date du 1er février 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'application de la fongibilité des crédits au 1^{er} janvier 2025.

TARIFS COMMUNAUX 2025 :

Les membres du conseil votent à l'unanimité le maintien du montant des tarifs 2024, sans augmentation pour l'année 2025.

M. Le Maire remercie Mme Jacqueline FOUQUET et Mme Stéphanie DELOIZY pour l'élaboration du budget communal.

SORTIE ANNUELLE DES JEUNES : CHOIX DU PARC, PARTICIPATION FINANCIERE

Mme Nathalie ANDREU a sollicité 2 sociétés de transport afin d'organiser la sortie annuelle des jeunes de Coulombs.

Les membres du conseil retiennent le parc du Bocasse et la date du samedi 24 mai 2025.

Le prestataire TEXEIRA VOYAGES est retenu. Le coût estimé de la journée s'élèvera à 3 300 euros pour 50 enfants et 10 accompagnateurs. Le devis est voté à l'unanimité.

La proposition de la participation financière des familles est :

-Pour le 1^{er} enfant : 10 euros

-Pour le second et plus : 5 euros par enfant

Les membres du conseil votent à l'unanimité les montants des participations des familles.

EMPLOIS SAISONNIERS : CREATION DE 2 POSTES NON PERMANENTS POUR LA PERIODE ESTIVALE 2025

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal la création de 2 postes non permanents d'emplois saisonniers, pour cet été, afin d'améliorer l'entretien de la commune (espaces publics, voiries et chemins, espaces verts, travaux de peinture). Les candidats devront être munis idéalement du permis B.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la création de 2 postes d'emplois saisonniers.

SALLE DES FETES : DEMANDES DE PRETS, REMBOURSEMENT

L'association Rêves et Espoirs représentée par Mme CANTET a fait parvenir une demande de prêt de la salle des fêtes pour le weekend du 14 et 15 juin 2025 afin d'organiser un « concert-repas », ainsi qu'un rassemblement de motos et une exposition de voitures organisée par M. DAVOUST.

Cette association a pour objectif de permettre l'organisation et la réalisation des rêves d'enfants gravement malades dont le pronostic vital est réservé.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes.

Un administré demande le remboursement d'arrhes après l'annulation de la réservation de la salle des fêtes.

Les membres autorisent à l'unanimité le remboursement des arrhes versés.

QUESTIONS DIVERSES

Chasse aux œufs : la chasse aura lieu le dimanche 21 avril à 11 heures devant la Mairie. Mme Claudine ABHERVE souhaite que la pelouse située devant la Mairie soit réservée aux plus jeunes, et l'arrière aux plus âgés, pour permettre à chacun de récupérer des œufs.

Mme Claudine ABHERVE propose, en plus, de trouver une photo « mystère » qui permettra à celui ou celle qui la trouve de se voir offrir un « gros œuf ».

Carnaval : Mme Claudine ABHERVE informe que le carnaval était très bien organisé, mais elle ne comprend pas pourquoi la commune de Coulombs n'a pas été associée à cet évènement.

Columbarium : Mme Claudine ABHERVE signale que le lieu n'est pas assez propre. Elle propose d'organiser le lieu en mettant une jardinière « escalier » pour permettre aux familles de déposer des fleurs.

M. Pascal LENOIR souhaite savoir si on envisage de revoir le fonctionnement de l'éclairage public nocturne à la suite des tentatives de cambriolages.

Mme Valérie MONOT propose aux riverains d'apposer un spot avec détecteur de mouvement. Mme Nathalie ANDREU informe que certaines communes font marche arrière.

Mme Catherine MARIE souhaiterait que l'on organise une fête des voisins en centre-ville. M. Le Maire informe qu'il avait proposé de mutualiser cet événement avec les 3 communes (Nogent-le-Roi, Lormaye et Coulombs) au précédent Maire de Nogent-le-Roi.

M. Jean-Luc MARTIN souhaite connaître l'évolution du projet « photovoltaïque ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h13.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du canton d'Epernon

